

## CONVENTION DE PRET A TITRE GRATUIT

Entre

la bibliothèque de Riom Communauté, représentée par Monsieur Daniel JEAN, Vice-Président de Riom Communauté, en charge des animations et des équipements culturels

et

l'organisme emprunteur suivant :

.....  
.....

Il a été convenu ce qui suit :

### Article 1 : objet

A titre de partenariat, l'emprunteur sollicite Riom Communauté pour la mise à disposition d'un butaï et de planches de kamishibaï appartenant aux collections de la bibliothèque de Riom Communauté.

### Article 2 : modalités d'usage et durée de prêt

Le butaï et les planches de kamishibaï seront prêtés à titre gracieux à l'emprunteur du ..... au ..... et seront sous sa responsabilité. L'emprunteur s'engage à venir chercher et à rapporter ces objets et documents.

### Article 3 : communication

L'emprunteur s'engage à faire mention sur tout support d'information ou de communication se rapportant à l'animation le nom du prêteur : bibliothèques de Riom Communauté.

**Article 4 : annulation**

En cas d'annulation, l'emprunteur s'engage à prévenir dans les meilleurs délais la bibliothèque de Riom Communauté.

**Article 5 : détérioration**

En cas de détérioration, l'emprunteur s'engage à remplacer le butaï (69€ au 15/05/2015) ou le jeu de planches abimé (de 30€ à 35€ suivant titre).

Fait à Riom le .....

Organisme emprunteur,

le Vice-Président,  
en charge des animations  
et des équipements culturels

Daniel JEAN